

L'Algérienne des eaux se prépare à une année de sécheresse

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3826 - Mardi 22 mars 2016 - Prix : 10 DA

Opération de l'ANP à El Oued

Six terroristes abattus

Page 24

Introduction des licences d'importation pour ciment et rond à béton

L'Algérie a économisé plus de 7 milliards de dollars

Page 3

Cercle vicieux

Par Mohamed Habili

Une chose est de dire que la corruption existe dans le pays, et peut-être à un niveau plus important que partout ailleurs, encore qu'il soit difficile de faire des mesures dans ce domaine, une autre d'en démontrer le mécanisme, d'en apporter la preuve dans chaque cas particulier. Le battage médiatique, une presse partisane et malveillante, occupée à une entreprise de déstabilisation dans l'intérêt d'un agenda politique non déclaré, l'activisme forcené d'associations vouées à la dénonciation de la corruption, peut toujours créer un climat délétère, donner tout en entretenant le sentiment que cette forme de criminalité atteint des proportions gigantesques. C'est bien ce qui a semblé à peu près à tout le monde aussi longtemps que des affaires précises n'avaient pas donné lieu à des procès en bonne et due forme. Les affaires qui ont le plus défrayé la chronique jusque-là, celle de l'autoroute Est-Ouest, puis celle dite Sonatrach 1, n'ont pas conforté ce sentiment d'une corruption tentaculaire, tout au contraire elles l'ont affaibli. Elles ont insufflé le doute non seulement sur la culpabilité des accusés, mais jusqu'à la réalité des faits qui leur ont été reprochés. Bien sûr, on peut toujours dire après cela que si ces procès n'ont pas tenu leurs promesses c'est parce qu'ils ont été dès le départ vidés de leur subsistance, puisqu'on a fait en sorte que les vrais coupables ne soient pas inquiétés. Mais on est tout aussi fondé à soutenir que ce sont les dossiers qui intrinsèquement étaient mal ficelés, inconséquents, sinon tout à fait fabriqués.

Suite en page 3

Nouvelles mesures annoncées par la ministre de l'Education

Les syndicats entre critique et satisfecit

● Le concours de recrutement de plus de 28 000 enseignants reporté



Après les nouvelles mesures annoncées hier par Nouria Benghebrat, les différents syndicats de l'Education nationale ont aussitôt réagi.

Page 2

Durant les deux premiers mois 2016

Creusement du déficit commercial de l'Algérie

Page 24

Cinéma

«J'ai 50 ans» de Djamel Azizi projeté à Alger

Page 13

Nouvelles mesures annoncées par la ministre de l'Education

Les syndicats entre critique et satisfecit

■ Après les nouvelles mesures annoncées hier par Nouria Benghebrît, les différents syndicats de l'Education nationale ont aussitôt réagi.

Par Yacine Djadel

En effet, les réformes 2^e génération qui, pour rappel, concernent principalement l'allègement de la surcharge des classes, le passage des cours dispensés de 28 semaines à 36 cette année, ainsi que la révision de la durée des épreuves du baccalauréat 2017 de 5 à 3 jours, semblent être la priorité du ministère de l'Education nationale. C'est ce qu'à annoncé la ministre hier sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale. Ces résolutions prises par la tutelle viennent comme réponses favorables aux nombreux problèmes qui secouent le secteur, depuis plusieurs années maintenant. Des améliorations ont sans doute été enregistrées dans ce sens, après la période d'accalmie qu'à connue le secteur de l'éducation l'année précédente. Toutefois, ces efforts demeurent largement insuffisants pour venir à bout de tous les dysfonctionnements du secteur. C'est ce qu'a relevé d'ailleurs, M. Boudiba, représentant du Cnapest (Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur tertiaire de l'éducation) qui n'a pas caché son mécontentement sur le sujet. «*Nous refusons, de manière catégorique ces nouvelles réformes car le discours de la ministre de l'Education est purement une fuite à la réalité alarmante que vit le secteur sur le terrain. La tutelle ne nous avise même pas des différentes réunions de concertation ainsi que des commissions pédagogiques chargées de ces programmes scolaires. Donc, pour nous, ces solutions proposées n'apporteront pas grand-chose pour l'élève, puisque celles-ci ne sont pas claires*», a-t-il souligné. Le Cnapest réagit donc avec des critiques sans réserves par rapport aux nouvelles réformes annoncées par la ministre de l'Education. Tout en insistant sur le caractère purement théorique de ces dernières, ce syndicaliste ajoute qu'«*un fossé majeur existe entre les textes et la réalité, surtout sur la question de la surcharge*



PH/D. R.

Meriane Meziane, représentant du syndicat, «*les nouvelles dispositions annoncées par la ministre de l'Education pour cette année entrent directement dans la perspective d'inclure l'apprenant algérien dans son propre apprentissage, le faire participer dans son évaluation pédagogique. Des méthodes modernes qui sont bénéfiques. En ce qui concerne, le rétrécissement de la durée des épreuves du baccalauréat à 3 jours au lieu de 5 jours dès l'année prochaine, cette réforme, à mon avis, permettra à l'élève de mieux se concentrer mieux sur ses examens, sachant qu'il est fatigué et se déconcentre en l'espace de 5 longues journées*». En somme, les nouvelles mesures annoncées par la ministre de l'Education nationale, à peine révélées publiquement, ont été suivies par de multiples réactions de la part des syndicats du secteur. Ces derniers sont divisés quant à la crédibilité ou non de ces réformes. En tous cas, il nous tarde de connaître également le point de vue des associations des parents d'élèves à ce sujet

des classes. Car contrairement à ce qu'on raconte, nos classes, non seulement ne vont pas être allégées de sitôt, mais pire, le nombre de celles-ci ne cesse d'augmenter chaque année. Cela revient, aussi, évidemment au retard des projets d'infrastructures qui peinent à voir le jour». Au sujet de la réduction de la durée des épreuves du baccalauréat pour 2017, notre interlocuteur nous répond avec précision : «*Le baccalauréat, qui est un examen fondamental dans l'éducation, on veut cependant le réformer avec des chiffres qu'on importe de l'extérieur qui soi-disant reflètent les normes pédagogiques internationales, pour ensuite l'appliquer chez nous ; alors qu'en réalité cette manière de faire ne convient pas du tout à notre contexte d'éducation nationale. Par conséquent, le gouvernement ramène des chiffres dénués de savoir pédagogique réel propres à nos besoins sur le terrain*». Par contre, pour ce qui relève de l'état d'avancement des programmes scolaires de cette année, notamment des élèves de terminale, il est plutôt positif et satisfait sur ce point. D'après lui, les objectifs seront atteints en matière de cours. Par ailleurs, les réactions suscitées auprès d'autres syn-

dicats de l'Education nationale tels que le CLA (Conseil des lycées d'Algérie) et le Snapest (Syndicat national autonome des professeurs du secondaire et technique) celles-ci sont tout autres. Ces syndicats semblent

«*Nous partageons le constat fait par la ministre de l'Education uniquement sur l'échec relevé par celle-ci. Par contre, ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord ce sont les lacunes pédagogiques qui caractérisent les*



moins critiques, voire en accord sur quelques points avec ces nouvelles réformes annoncées par M^{me} Benghebrît. S'exprimant sur le sujet, le représentant du CLA, Achour Idir, a déclaré :

«*contenus de ces nouveaux programmes scolaires*». C'est dans cette optique que le Snapest s'est d'ailleurs prononcé, sauf que lui est plutôt satisfait de ces nouvelles mesures. Selon

et pourquoi pas interroger les élèves eux-mêmes car, après tout, ce sont les premiers concernés.

Y. D.

Initialement prévu le 23 avril

Le concours de recrutement de plus de 28 000 enseignants reporté

La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrît, a annoncé lundi à Alger le report du concours de recrutement d'enseignants, initialement prévu le 23 avril, sans préciser la nouvelle date de ce concours qui concerne plus de 28 000 enseignants des différents paliers.

Lors d'une conférence de presse en marge d'une journée d'étude sur «*les programmes scolaires de deuxième génération*», M^{me} Benghebrît a précisé que «*le report du concours n'est pas forcément négatif*», estimant que «*les candidats ont ainsi plus de temps pour s'y préparer*».

Les candidats intéressés pourront consulter les diplômes exigés, les spécialités et le programme du concours dès mardi sur le site du ministère (www.education.gov.dz), a fait savoir la ministre.

Les inscriptions seront ouvertes du 28 mars au 17 avril prochain sur le site (www.onec.dz) de l'Office national des examens et concours (ONEC), a-t-elle ajouté, précisant qu'après les inscriptions, des rendez-vous seront fixés aux candidats pour le dépôt des dossiers. M^{me} Benghebrît a souligné que son département avait réquisitionné 700 centres à

travers l'ensemble du territoire national pour faciliter le dépôt des dossiers.

A une question sur la menace de démission collective et de boycott du concours de recrutement par les enseignants contractuels qui contestent que le concours ne prenne pas compte de l'expérience, la ministre a assuré qu'aucune personne n'avait été lésée d'autant que le secteur, a-t-elle dit, leur a donné la chance au cours des deux dernières années d'être recrutés sur la base du diplôme.

Le boycott du concours de recrutement reste un «*choix personnel*», a estimé

la ministre, appelant les concernés à faire prévaloir la raison.

La ministre de l'Education a, par ailleurs, annoncé la tenue, mardi, d'une réunion de haut niveau avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en vue de tenter d'adapter le nombre de diplômés des Ecoles normales supérieures aux besoins du secteur jusqu'en 2030 et de définir le nombre d'ENS à ouvrir, ainsi que les spécialités et les niveaux requis.

Tahit Ch.

-Introduction des licences d'importation pour ciment et rond à béton-

L'Algérie a économisé plus de 7 milliards de dollars

■ L'introduction de licences d'importation pour certains produits commence à porter ses fruits. L'Algérie a pu économiser plus de 7 milliards de dollars, en 2015, pour l'importation des ciments et ronds à béton, selon un responsable au ministère du Commerce, qui prévoit d'atteindre la barre des 10 milliards de dollars à la fin de l'année en cours.



PH/D. R.

Par Louiza Ait Ramdane

L'introduction de licences d'importation pour les ciments et rond à béton, en particulier, trois produits en priorité en raison de leur impact financier sur la balance des paiements, a permis à l'Algérie d'économiser plus de 7 milliards de dollars, en 2015, un chiffre qui devrait approcher la barre des 10 milliards de dollars à fin 2016, a indiqué hier le directeur des accords régionaux au ministère du Commerce, Saïd Djellab, annonçant qu'un comité interministériel va commencer, cette fois, à examiner à partir de début avril prochain, les conditions d'octroi de licences d'importation de véhicules automobiles. Sur ce point, Saïd Djellab indique que ce sont, en tout, 152 000 véhicules de tourisme, de transport de passagers et de

marchandises qui seront soumis, au courant de cette année, à une attribution préalable de licence pour pouvoir être importés par les concessionnaires agréés. La délivrance d'autorisation se fait sur la base de critères de transparence, de non discrimination et pourrait éventuellement donner lieu à l'introduction de recours, rassure le représentant du ministère du Commerce, expliquant, que contrairement au passé, où une ou deux personnes «accaparaient» tous les produits, nous sommes passés, aujourd'hui, à une multiplicité d'opérateurs. Sur le chapitre de l'exportation, Saïd Djellab a rappelé que la nouvelle politique prônée par le gouvernement et les différentes institutions politiques et économiques du pays vise à diversifier les exportations hors hydrocarbures, notamment les produits agroalimentaires et agricoles (fruits et légumes

frais), soutenant que dans les «six mois à venir» le pays devrait connaître «une dynamique» en ce sens. Il en veut pour preuve la production de la pomme de terre qui a connu cette année un excédent important. «De quelque 200 à 300 tonnes/an de pommes de terre qu'on réalisait auparavant, nous sommes passés, au début de 2016, à 2 300 tonnes», relève-t-il.

L'UE est prête à «revisiter» l'accord d'association

Revenant sur l'accord d'association avec l'Union européenne, l'invité de la rédaction de la Chaîne III, de la Radio nationale, a affirmé que contrairement à ce qui a été avancé par des médias, celui-ci n'a jamais été remis en cause. Il a souligné à propos qu'une récente rencontre de membres du ministère du

Commerce avec des représentants de l'UE, a permis de travailler sur des «correctifs» destinés à améliorer le climat des affaires avec la partie européenne, laquelle, ajoute-t-il, s'est déclarée prête à «revisiter» cet accord. Pour rappel, l'Algérie a souhaité renégocier les volets économique et commercial de l'accord d'association avec l'Union européenne (UE). Cette accord, entré en vigueur en 2005, semble largement en défaveur de l'Algérie, alors qu'il est censé être «basé sur la réciprocité des intérêts et sur les avantages mutuellement partagés». Ainsi, l'Algérie a demandé une évaluation de l'accord à l'UE qui a officiellement notifié son accord à la demande algérienne, ouvrant ainsi la voie aux discussions entre les deux parties.

L. A. R.

ANSEJ Hauts-Plateaux

Les jeunes promoteurs de plus en plus intéressés par l'agriculture

Le secteur agricole à Djelfa intéresse désormais un nombre croissant de jeunes promoteurs de projets au titre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), a-t-on appris lundi auprès des chargés de l'annexe locale de ce dispositif public d'aide à l'emploi.

«Après l'engouement modeste exprimé pour le domaine agricole, durant les premières années de la mise en œuvre du dispositif Ansej à Djelfa, avec 18 projets dans ce secteur en 2011 (soit 2,11% des projets Ansej) et 16 dossiers introduits en 2012 (soit 2,04%), le secteur a enregistré un réel regain d'intérêt pour le travail de la terre en 2015, à savoir un taux de 51% des demandes d'investis-

tissement introduites auprès de l'Ansej, soit quelque 290 dossiers», a-t-on indiqué dans un point de presse consacré au bilan d'activités de ce dispositif à Djelfa.

«Ce saut qualitatif dans le nombre de demandes exprimées est le reflet de la nouvelle orientation de l'Ansej pour soutenir un nombre de secteurs stratégiques, à leur tête l'agriculture», a-t-on ajouté, tout en soulignant la programmation de campagnes de sensibilisation permettant d'aider à accompagner les jeunes dans leur entreprise et à les encourager à investir et à s'investir dans le domaine agricole, eu égard au caractère foncièrement agricole de cette région, réputée particulièrement pour son élevage ovin.

D'autre part, les animateurs du point de presse ont signalé le financement, depuis le lancement du dispositif en 1998, pour la réalisation de 4 736 entreprises dans les domaines des services, les travaux publics, l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

Quelque 566 projets ont été financés par l'Ansej en 2015. Une année qui a également enregistré une grande activité au niveau de la maison de l'entrepreneuriat, créée en partenariat avec l'université Ziane-Achour, en 2013, à travers l'organisation de sessions de formation et d'activités sensibilisatrices visant l'accompagnement des jeunes porteurs de projets.

Kamel L.

LA QUESTION DU JOUR

Cercle vicieux

suite de la page Une

De sorte qu'au bout du compte, qu'on soit partisan de l'une ou l'autre thèse est affaire d'opinion, de positionnement politique. Un opposant croira toujours, ou fera mine de croire, que la corruption est énorme, qu'elle n'est pas sérieusement combattue, ne peut d'ailleurs l'être, car faisant partie de l'ADN du système, alors que quelqu'un qui se reconnaît dans ce dernier aura plutôt tendance à y voir un épiphénomène sans grande conséquence. Mais pour l'un comme pour l'autre, la corruption est une question politique avant d'être sociale, économique, ou judiciaire. La lutte contre elle est toujours subordonnée à des fins politiques, que ce soit pour garder le pouvoir ou pour le conquérir. Clairement, c'est ce sentiment qui prévaut aujourd'hui. Une enquête d'opinion sur ce sujet ne manquerait pas de le faire ressortir. Le retour de Chakib Khelil ne peut que le conforter, car du seul fait qu'il ait été possible dans les formes qu'il a revêtues amènent l'honnête homme, qui sûrement représente la majorité, à reconnaître son ignorance des constituants réels de ce qu'on a appelé Sonatrach 2. Déjà qu'il a eu du mal à suivre les débats lors du procès relatif à Sonatrach 1, et qu'il a même fini par s'en désintéresser, alors même qu'il lui semblait que le dossier n'était pas pur montage. La logique de ceux-là mêmes qui ont mené campagne contre Chakib Khelil, qui en fait l'ont condamné par avance, consistant à dire qu'il y a tout de même des pièces dans ce dossier, que tout n'a pas été inventé à des fins politiques, tient du cercle vicieux. Le faux comme le vrai se présentent sous forme de pièces, en effet. C'est la véracité de ces dernières qui fait la différence. L'affaire Saipem-Sonatrach, en quoi se résume «Sonatrach 2», ne prouve rien contre Chakib Khelil, ni contre quiconque d'ailleurs en Algérie, pour la bonne raison qu'elle est un sous-produit, une conséquence, une réplique des poursuites engagées en Algérie. Il est raisonnable de penser qu'elle a été conçue par le même auteur, et cela dans un but précis : emporter la conviction des Algériens, qui autrement auraient penché pour la thèse du coup monté.

M. H.

Tizi Ouzou/Rationnement effectif depuis plusieurs jours

L'Algérienne des eaux se prépare à une année de sécheresse

■ En plus du rationnement, les services de l'ADE de Tizi Ouzou procèdent à la remise en service de plusieurs forages laissés de côté depuis la mise en service du barrage de Taksebt qui alimente aujourd'hui 60% des habitants de la wilaya de Tizi Ouzou.

Par Hamid Messir

L'Algérienne des eaux (ADE) de Tizi Ouzou se prépare à l'éventualité d'une saison de sécheresse à gérer durant l'été prochain en raison du faible taux de précipitations enregistrées cette année, a déclaré hier, son directeur local, Amar Berzouk. Il a même fait état de mesures déjà prises pour faire face à cette situation en recourant au rationnement de la distribution effective depuis plusieurs jours. En plus du rationnement, les services de l'ADE de Tizi Ouzou procèdent à la remise en service de plusieurs forages laissés de côté depuis la mise en service du barrage de Taksebt qui alimente aujourd'hui 60% des habitants de la wilaya de Tizi Ouzou.

Berzouk, qui animait un point de presse pour présenter le bilan de l'exercice de son entreprise durant l'année 2015, n'a pas manqué de relever un seuil de remplissage «critique» du barrage de Taksebt estimé à

104 millions m³, soit un peu plus de 56% de sa capacité globale de 180 millions de m³.

Dans le même sillage, il a confirmé la rupture de l'alimentation de la wilaya d'Alger depuis ce barrage qui ne dessert, depuis plusieurs semaines, que les wilayas de Tizi Ouzou et Boumerdès à raison de 200 000 m³ par jour. Sur le registre de la gestion de l'ADE de Tizi Ouzou, son responsable a indiqué qu'un déficit de 60 000 abonnés manquent à l'appel, notamment au niveau des 5 sur les 67 communes où ce sont toujours les mairies qui s'acquittent de la facture d'alimentation en eau potable. Il s'agit des localités de Zekri, Akbil, Abi Youssef, Ait Bouadou et Ath Ziki.

Alors que le montant des créances de l'ADE de Tizi Ouzou s'élève à plus de 168 millions de dinars pour un chiffre d'affaires en 2015 de l'ordre de plus de 1,5 milliard de dinars.

Toujours selon le même responsable, l'ADE de Tizi Ouzou compte actuellement



Ph. DR

250 000 abonnés dont près de 15 000 nouveaux ont été recensés durant l'année 2015. Aux questions liées aux insuffisances dans la gestion de la distribution de l'eau potable engendrant des protestations de la part des populations, Berzouk a mis en avant le manque de moyens humains et matériels tout en soulignant que le patrimoine de l'ADE dans la wilaya de Tizi Ouzou représente plus de 20% à

l'échelle nationale. Il a, à ce propos, rappelé que l'ADE de Tizi Ouzou gère 1 350 réservoirs, 192 stations de pompage, un réseau total d'environ 7 000 km et une production journalière de 250 000 à 300 000 m³.

A la question du gaspillage de l'eau et son utilisation à d'autres fins que celle pour laquelle elle est destinée, il a appelé à la prise de conscience du citoyen quant à l'importance de veiller à la pré-

servation de la ressource hydrique tout en promettant de sévir contre les auteurs d'infractions à la réglementation de l'alimentation d'eau potable.

H. M.

Pour remplacer les surfaces brûlées dans l'Atlas blidéen

Mise en terre de plus de 150 000 plants d'arbres

Un programme de mise en terre de plus de 150 000 plants d'arbres de différentes essences a été mis en place par la Conservation des forêts de Blida en vue du remplacement des surfaces brûlées suite aux 200 feux de forêt enregistrés l'année dernière dans la wilaya, a-t-on appris lundi auprès du responsable de cette direction.

Ce programme prévoit le reboisement des surfaces brûlées par les feux de forêt dans l'Atlas blidéen, à travers la mise en terre de plus de 150 000 plants d'arbres de différentes essences (chêne-liège, cèdre, noyer), a indiqué à l'APS, Azzedine Chettoum. Il a signalé la mise en terre, à ce jour, d'une cen-

taine de plants dans différentes régions ayant déploré la perte d'importantes surfaces végétales suite aux feux de forêt, à l'instar de Souhane, Larbaâ et Chrâa.

D'importantes surfaces forestières ravagées par les feux sont généralement renouvelées de façon naturelle, a fait savoir le même responsable.

M. Chettoum a indiqué que la région El Haouh, sur les hauteurs de Chrâa, a été lundi le théâtre d'une campagne de plantation de 38 000 arbustes sur une surface de 13 ha, signalant la prise en considération dans cette opération de la nature de cette région dans la sélection des arbres plantés,

représentés, notamment par le cèdre et l'amandier. La campagne a enregistré une large participation d'enfants accompagnés de leurs parents, en cette période de vacances scolaires, aux côtés d'associations versées dans le domaine environnemental, de Scouts musulmans et de l'association Kafil El Yatim de Blida.

Une randonnée pédestre a été aussi organisée à l'occasion depuis la région El Haouh jusqu'à Ben Ali, sur une distance de 20 km, constituant une occasion pour les participants pour admirer les paysages enchanteurs des monts de Chrâa.

Fahim L.

Programme AADL-CNEP-Banque à Oran

Attribution de plus de 1 000 logements à leurs bénéficiaires

Plus de 1 016 logements (F3) de type location-vente ont été attribués lundi à leurs bénéficiaires au niveau de Haï el Yasmine 2, à Bir El Djir, au titre du programme AADL-CNEP-Banque (2010-2014).

La cérémonie de remise symbolique des clés à une vingtaine de bénéficiaires, a été présidée par le wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, en présence des autorités locales et des gestionnaires de l'AADL.

L'opération de remise des décisions d'attribution se poursuivra jusqu'à la moitié du mois d'avril au plus tard, a indiqué à

l'APS le directeur de la CNEP-Banque. Le wali a procédé également à la remise symbolique des décisions de pré-affectations de logements promotionnels publics (LPP), situés dans le voisinage immédiat de l'Établissement hospitalier (EHU) «1^{er}-Novembre» d'Oran, au profit de 500 souscripteurs au programme des 4 100 logements de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), maître de l'ouvrage.

Le taux d'avancement des travaux de réalisation des 500 logements (LPP), pour cette première phase, est de 70 %, a indiqué

le directeur régional de l'ENPI, Abdelkader Moulay, qui a fait observer que les décisions d'affectation des logements restants de ce programme seront remises une fois que le taux d'avancement des travaux atteint 70 pour cent.

Le wali d'Oran a mis en exergue la consistance des différents programmes de logements, en cours de réalisation, dont 11 000 de type public locatif et 14 000 logements de type location-vente.

Auparavant, le wali d'Oran, s'était rendu sur le chantier de construction des 100 logements

à Toumiat, où il s'est enquis de l'état d'avancement des VRD, ainsi que sur le chantier du POS SAU 1 de Oued Tlélat où il a inspecté le plan d'aménagement des axes principaux devant servir des lotissements dans ce site et la création d'une voie tertiaire pour assurer la liaison entre les différentes entités urbaines.

Il a demandé à l'entreprise qui réalise les projets de voirie, du réseau d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, d'activer les travaux pour permettre le relogement des centaines de familles.

Slim Y.

Protection civile Formation sur la communication de crise

UNE SESSION de formation sur la communication de crise au profit des officiers chargés de l'information des wilayas se tiendra du 21 au 24 mars courant, indique lundi un communiqué de la Protection civile. Selon la même source, cette formation, qui s'inscrit dans le cadre du programme de coopération algéro-européen en matière de prévention et de gestion des catastrophes, prépare les officiers à la gestion de l'information en cas de crise.

Elle permettra aux participants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de préparation et de conduite de la communication de crise sur les plans technique, scientifique, social ou politique, ajoute le communiqué.

A l'issue de cette formation, les participants pourront notamment choisir et mettre en œuvre les outils d'identification et de dimensionnement des crises, appréhender la nature et les principales caractéristiques des situations de crise et préparer et/ou conduire une démarche de communication de crise sur les différents plans.

Cette formation intervient dans le cadre du développement et de la modernisation du secteur de la Protection civile particulièrement dans le domaine des ressources humaines, explique la même source.

Younès C.

Finance

Benkhalfa décidé à stimuler le marché boursier

■ Le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a évoqué, hier à Alger, avec les différents intervenants du marché boursier «les mécanismes de nature à stimuler l'animation de ce marché dans sa globalité et la nécessité de lui conférer de la crédibilité», indique un communiqué du ministère.

Par Salem K.

Lors d'une réunion avec la Cosob, la Bourse, et Algérie Clearing (organisme veillant à la sécurité des opérations sur titres), les P-DG des banques ainsi que les représentants des émetteurs de titres, le ministre a mis l'accent sur «l'exigence d'une synergie et d'un dialogue entre toutes les entités en vue de conférer la crédibilité au marché financier», précise la même source.

Cette réunion a examiné notamment les différentes actions engagées en vue de développer le marché des capitaux. M. Benkhalfa est revenu également sur l'importance pour

les entreprises de s'engager sur le voie de la mobilisation par le marché des ressources financières nécessaires à leur développement et modernisation, en insistant sur les conditions à réunir par les entreprises pour être éligibles à l'accès au marché des capitaux.

Il s'agit notamment, précise le texte, de la transparence, la publication régulière des états financiers et leur diffusion ainsi que la qualité et la faisabilité de l'information communiqué au grand public, autant de facteurs qui «favorisent la modernisation de l'entreprise et améliore sa compétitivité».

Avec une capitalisation modeste, la Bourse d'Alger devrait passer de 15 milliards DA actuellement à plus de 100 milliards DA (près d'un milliard de dollars) avant la fin juin 2016 dès

l'introduction du laboratoire pharmaceutique privé Biopharm en avril et de la cimenterie publique d'Aïn Kbir de Sétif (filiale du groupe de cimenterie GICA) en mai, selon la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV).

Deux autres entreprises publiques pourraient faire leur entrée en bourse au cours du 2^e semestre de l'année.

En 2013, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) avait donné son aval à huit entreprises publiques pour l'ouverture ou l'augmentation de leur capital social à travers la Bourse.

Il s'agit de trois cimenteries publiques relevant du groupe GICA dont celle d'Aïn Kbir, du Crédit populaire d'Algérie (CPA), de la compagnie d'assurance Caar, de Cosider Carrières (filiale du groupe public Cosider), de



Ph. > D. R.

l'entreprise Hydro-aménagement et de l'opérateur historique de téléphonie mobile Mobilis, rappelle-t-on.

Dès l'entrée des sept entreprises publiques qui restent,

dont deux probablement au cours du 2^e semestre de l'année, la capitalisation de la Bourse d'Alger pourra atteindre l'équivalent de 10 milliards de dollars.

S. K./APS

Marchés

Le pétrole de nouveau à la baisse

LES COURS du pétrole étaient orientés à la baisse hier en Asie, en raison d'inquiétudes sur les niveaux de production aux Etats-Unis.

Les cours du pétrole avaient baissé vendredi à New York, quelques prises de bénéfices amputant un peu une nouvelle hausse hebdomadaire – la cinquième d'affilée – dans un contexte d'optimisme sur un accord entre pays producteurs pour réduire la surabondance mondiale.

Vers 03h00 GMT hier, le cours du baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en avril cédait 43 cents à 39,01 dollars dans les échanges électroniques en Asie.

Le baril de Brent, référence européenne du brut, pour livraison en mai reculait de 16 cents à 41,04 dollars.

La société de services pétroliers Baker Hughes a annoncé une hausse du nombre de puits de pétrole en activité aux Etats-Unis.

«Le décompte hebdomadaire aux Etats-Unis reflète une première hausse après 12 semaines de baisse», a observé dans une note l'analyste de EY Sanjeev Gupta.

Les cours ont dégringolé depuis juin 2014, quand le baril se négociait 100 dollars, en raison d'une offre excessive de brut que ne parviennent plus à absorber des économies en plein ralentissement.

Le Qatar a annoncé la semaine dernière que des pays producteurs de pétrole, membres et non membres de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole), se réuniraient le 17 avril à Doha pour tenter de stabiliser la production et soutenir les prix du brut. La réunion rassemblera 15 pays dont la production représente environ les trois quarts de l'offre mondiale.

Yanis F.

Parlement

Le projet de loi relatif à la normalisation présenté à l'APN

Le projet de loi modifiant et complétant la loi 04-04 relative à la normalisation a été présenté hier à l'Assemblée populaire nationale (APN) par le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'Assemblée.

Le nouveau texte prévoit l'introduction des principes internationaux de précaution dans l'élaboration des normes qui attestent de la qualité des biens et des services produits en Algérie afin d'accroître la protection de la santé des consommateurs et la préservation de l'environnement.

«Cette révision maintient tous les acquis, notamment ceux qui ont permis l'introduction de changements importants aux textes législatifs applicables à la normalisation et particu-

lièrement de la terminologie utilisée», selon l'exposé des motifs de ce projet de loi.

Les changements proposés par ce projet de loi tendent aussi vers une meilleure coordination de l'intervention des secteurs concernés par le contrôle du respect des normes à travers la redéfinition du rôle joué par les différents acteurs dans l'élaboration et l'adoption des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité. Parmi les principales modifications apportées à ce projet de loi figure l'ouverture de l'activité de la normalisation à des intervenants qualifiés qui seront homologués par les autorités habilitées afin de couvrir l'importante demande de certification de biens et de services. Ainsi, le nouveau texte supprime l'article 22 de la loi de 2004 qui confère la gestion de la certification obligato-

re, liée au marquage, à l'Institut algérien de normalisation (IANOR) exclusivement. En vertu du nouveau texte, cette certification est soumise à des procédures et modalités fixées par un projet de décret relatif à l'évaluation de la conformité.

En outre, le nouveau texte définit l'organisme à activité normative comme toute entité justifiant de sa compétence technique pour animer les travaux dans le domaine de la normalisation au niveau sectoriel ou de l'entreprise.

L'ouverture, si nécessaire, de la certification obligatoire de produits, pouvant porter atteinte à la sécurité et à la santé animale ou à l'environnement, aux organismes certificateurs habilités par les pouvoirs publics figure aussi dans ce texte.

Ihsane C.

Sécurisation de la ressource hydrique

Les écosystèmes forestiers, «un rôle fondamental» dans la préservation

Augmenter la prise de conscience en Algérie sur l'importance des écosystèmes forestiers, menacés par l'Homme et les changements climatiques, est primordial vu leur rôle dans la préservation des ressources hydriques, souligne la Direction générale des forêts (DGF) à l'occasion de la Journée internationale des forêts célébrée le 21 mars de chaque année.

La DGF considère qu'il fallait accorder un intérêt soutenu et une attention spécifique à l'égard des écosystèmes forestiers, connaissant le rôle qui leur incombe en tant que hauts lieux de la biodiversité, garants de la conservation des eaux et des sols et pôle non négligeable de stockage de carbone et d'atténuation des changements climatiques. Cette année, la Journée

internationale des forêts est célébrée avec le slogan «Prenons soins des forêts, car chaque arbre et chaque goutte comptent». Cette journée offre une l'opportunité d'élargir le spectre de la sensibilisation autour de l'importance vitale des forêts dans l'équilibre planétaire et notamment pour l'approvisionnement en eau potable.

En effet, l'approvisionnement en eau et l'irrigation des terres sont étroitement dépendants des capacités des forêts à fournir les services de régulation et de purification de l'eau, notamment dans le contexte actuel des effets des changements climatiques, explique une note de la DGF.

Les changements d'utilisation des sols, la dégradation et la perte des habitats naturels ainsi

que la pression humaine sont parmi les principaux facteurs qui menacent les forêts et provoquent leur dégradation.

Si l'on ajoute à ces facteurs le changement climatique, accompagné de phénomènes extrêmes tels que les vagues de chaleur, les pluies torrentielles et les sécheresses prolongées, la capacité de résilience et l'adaptation des forêts se trouvent par conséquent largement amoindries, s'alarme-t-elle.

«Partant de ce constat, une protection accrue et une gestion rationnelle de ces écosystèmes devient un impératif, compte tenu des pressions multiples et des bouleversements auxquels restent soumis ces milieux naturels», recommande cet organisme. Au nord de l'Algérie, les formations forestières représentent près de

4 115 908 ha, soit un peu plus de 11% de la superficie totale du nord du pays, rappelle la DGF.

A l'occasion de cette journée, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche organise une cérémonie officielle à Jijel.

Diverses activités sont prévues par l'administration des forêts. Il s'agit notamment de plantations symboliques, des expositions, des conférences et des tables rondes sur les multiples rôles et bienfaits de la forêt.

Ces activités représentent des opportunités pour sensibiliser davantage l'opinion publique sur la nécessité de prendre soin des forêts et de l'utilité de l'implication de tous pour leur préservation.

Hani Y.

Projet arabe des ceintures vertes

13 000 ha concernés par le reboisement à Batna

■ Le projet arabe des ceintures vertes concernera une superficie de 13 716 hectares localisés essentiellement dans la région sud de la wilaya de Batna, a indiqué dimanche le responsable du service extension du patrimoine et protection des terres auprès de la Conservation des forêts, Yacine Garouni.

Par Siham N.

La fiche technique établie pour Batna délimite, a-t-il précisé à l'APS, une bande d'un kilomètre de largeur allant du sud-est au sud-ouest, traversant les communes de Tigharghar, Menaâ, Kimel, Ghassira, Bitam, M'doukal, Azil Abdelkader, Tilato et Seggana a détaillé M. Garouni.

L'opération de reboisement proposant plusieurs essences (palmiers dattiers, oliviers, pistachiers, amandiers et figues de

barbarie) sera lancée «dès la prochaine campagne de reboisement», selon le même cadre, soulignant que la fiche technique de reboisement a été présentée en décembre 2015 par la direction générale des forêts du Centre arabe des zones arides et des terres improductives.

La première phase, a-t-on noté, portera sur le reboisement de 500 hectares au sud du barrage vert, sur des zones de pacages arides adaptées aux arbres fruitiers typiques à ces régions, a indiqué M. Garouni.



Les objectifs de ce projet, a-t-il souligné, sont «la protection des terres contre la désertification, la régénération des couverts végétaux détériorés par le pacage et la fixation des populations de ces zones pastorales». Le

même responsable a précisé que le projet des ceintures vertes, supervisé par le Centre arabe d'études des zones arides et des terres improductives dépendant de la Ligue des pays arabes, concerne, en Algérie, les

wilayas de Batna, Tébessa et Khenchela.

La Conservation des forêts déploie de grands efforts pour protéger le patrimoine forestier qui couvre 325 000 hectares, soit 27% de la superficie totale de la wilaya estimée à 1,2 million d'hectares, a indiqué le même cadre de la Conservation des forêts.

Entre 2010 et 2014, pas moins de 6 000 hectares ont été reboisés à travers les différentes régions de la capitale des Aurès, considérée comme une des wilayas comptant le plus important patrimoine forestier du pays, constitué de peuplements de cèdre de l'Atlas, de chêne vert, de pin d'Alep et de genévrier.

S. N./APS

Saïda

Remise de plus de 4 000 actes de concession aux fellahs

Pas moins de 4 127 actes de concession agricole ont été remis aux fellahs de la wilaya de Saïda, dans le cadre de la reconversion des droits de jouissance au droit de concession, a-t-on appris dimanche de l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA).

Le responsable de cette antenne, Bouziane Ahmed, a indiqué à l'APS que ces actes de concession produits par les services des domaines touchent une superficie globale de 115 842 hectares répartis à travers plusieurs zones de la wilaya.

Il a été enregistré au niveau des services

de l'office, 4 352 demandes de reconversion des droits de jouissance, éligibles au droit de concession parmi 4 545 dossiers traités, a indiqué le responsable.

Il a évoqué, également, l'existence de 193 dossiers en suspens parmi les dossiers transmis à ce même office. Les concernés n'ont pas reçu l'accord à cause des problèmes d'héritage et autres qui sont pendants auprès des instances judiciaires.

D'autre part, 155 jeunes faisant partie de la tranche des moins de 35 ans, au niveau de la commune de Sidi Ahmed, ont bénéficié d'actes de concession agricole de la part de

la direction des Domaines, dans le cadre de la circulaire interministérielle n°108 de 2011 relative à la création de nouvelles exploitations agricoles, dédiée à l'élevage, a-t-on indiqué.

Ces jeunes ont bénéficié de périmètres agricoles d'une superficie globale de 1 550 hectares au niveau de la même commune avec une part de 10 hectares chacun qui leur permet de bénéficier des divers avantages que leur procure l'Etat pour la réussite de leur projet d'investissement.

Mokhtar D.

ANSEJ

Près de 75% des crédits accordés aux jeunes remboursés à Tissemsilt

Près de 75% des crédits octroyés aux jeunes à Tissemsilt, dans le cadre des dispositifs de l'Ansej, ont été remboursés, selon un bilan arrêté à fin 2015, a-t-on appris du directeur de l'antenne de wilaya de ce dispositif.

Ce responsable, Saadi Houari, a expliqué, lors d'une conférence de presse sur l'évaluation des activités de cette structure durant l'exercice écoulé, que le taux d'éligibilité est en

nette augmentation et que le plus grand pourcentage des dettes contractées et remboursées par les jeunes concernent le créneau du transport. Dans le même sillage, il a évoqué la possibilité de prendre des mesures pour revoir les échéanciers de remboursement des dettes de jeunes rencontrant des difficultés financières.

D'autre part, le même dispositif a financé, durant l'année écoulée au niveau de cette

wilaya, quelque 206 projets d'investissement devant générer 516 postes d'emploi dans divers secteurs aussi importants que l'agriculture, l'artisanat, le BTP, l'hydraulique, l'industrie, les services et autres professions libérales, a-t-on indiqué.

Durant la même période, 382 jeunes porteurs de projets ont bénéficié d'une formation dans le domaine du management de leurs entreprises en vue de les initier à la culture entrepreneuriale.

Le même responsable a indiqué que l'antenne de la wilaya de l'Ansej a contribué à la création de deux entreprises de transport de voyageurs et scolaire à la grande satisfaction des populations enclavées, notamment au niveau des localités El Malaab et El Maassam, une initiative prise à la suite d'une décision du wali pour prendre en charge les préoccupations des populations qui vivent dans les zones isolées.

Fil T.

Fièvre aphteuse à Constantine

Près de 40 000 têtes bovines vaccinées

Pas moins de 39 000 bovins ont été vaccinés contre la fièvre aphteuse dans la wilaya de Constantine, a indiqué dimanche le directeur local des services agricoles (DSA), Yacine Ghediri.

L'opération de vaccination, lancée en novembre 2015 et qui s'est poursuivie jusqu'au mois de février 2016, a ciblé «les zones d'élevage intensif telles que les communes de Messaoud-Boudjeriou, Beni H'midène et Hamma-Bouziane», a précisé à l'APS le DSA, en marge d'un atelier régional sur les maladies transmissibles par les insectes et les zoonoses, tenu au siège de la wilaya à la cité Daksi-Abdeslem.

Rappelant la gratuité de l'opération de vaccination pour laquelle une centaine de vétérinaires a été mobilisée, M. Ghediri a affirmé qu'«aucun foyer de maladie n'a été signalé durant les derniers mois» à travers le territoire de la wilaya de Constantine.

Au cours de cet atelier régional sur les maladies transmissibles par les insectes et les zoonoses, D' Sabrina Rabehi, de l'Institut des sciences vétérinaires de Batna, abordant la rage, épidémiologie et prophylaxie, a mis en exergue l'importance de la vaccination des animaux de compagnie, soulignant le danger d'approcher un animal errant ou sauvage. Elle a, dans le même contexte, ajouté

qu'en cas de morsure ou griffure par un animal suspect dont le statut vaccinal n'est pas connu, la victime «doit immédiatement laver abondamment la plaie à l'eau et au savon, puis à l'eau javellisée», avant de se faire vacciner, soutenant que la rage demeure «une maladie mortelle».

Durant cet atelier, plusieurs communications portant les phénomènes des TIAC (toxi-infection alimentaire collective) et le rôle des services vétérinaires dans la prévention de ces TIAC ont été présentées par des cadres et des responsables du secteur agricole de quatorze wilayas de l'est du pays.

Said C.

Bouira
Condamnation du terroriste Mohamed Kacimi à 20 ans de prison ferme

LA COUR de justice de Bouira a condamné le terroriste Mohamed Kacimi, plus connu sous le nom de Abou Tourab, à 20 ans de prison ferme, selon le verdict rendu dimanche après-midi par cette instance judiciaire.

Ce dangereux terroriste, originaire d'Ain Lahdjar (Bouira), qui activait à travers les monts de Beggas, Lalla Boussad et Tizi Ghennif, est accusé de «constitution d'un groupe armé pour semer la terreur en milieu urbain», «kidnapping», «port d'armes illégal» et «constitution d'un arsenal de guerre ayant pour but de semer la peur au sein de la société», selon le jugement rendu par cette autorité judiciaire.

Cet individu est aussi accusé d'avoir planifié et commandité l'enlèvement et l'assassinat du procureur de la République près le tribunal de Bordj Bou-Arréridj en 2005, selon les informations recueillies auprès de la même instance judiciaire.

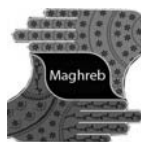
R. R.

Wilaya de Relizane
Secousse de 3,4 à Oued Rhiou

UNE SECOUSSE de magnitude de 3,4 sur l'échelle de Richter a eu lieu dimanche en fin de soirée à Oued Rhiou dans la wilaya de Relizane, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). «Une secousse de magnitude de 3,4 sur l'échelle de Richter a eu lieu le 20.03.2016 à 23h40 (heures locales).

Son épicerie a été localisé à 8 km au sud-est de Oued Rhiou», a précisé le CRAAG dans un communiqué.

R. R.



Réduction de la composante civile de la Minurso

Le ministre des A.E sahraoui condamne avec véhémence la décision du Maroc

■ Le ministre des Affaires étrangères sahraoui, Mohamed Salem Ould Salek, a condamné avec véhémence la «décision irresponsable» du Maroc de réduire les effectifs de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso).

Par Mondji T.

«Le gouvernement sahraoui et le Front Polisario condamnent avec véhémence cet acte irresponsable de l'occupant (Maroc) et lui endossent l'entière responsabilité des incidences qui en découleront si elle est appliquée», a indiqué M. Ould Salek, dimanche, dans un communiqué dont l'APS a reçu une copie.

Le ministre sahraoui a affirmé que la décision du Maroc de réduire la composante civile, politique et administrative de la Minurso signifie «la fin de la mission pour laquelle la Minurso a été créée».

«Par cette décision, le Maroc attise les tensions et pousse le peuple sahraoui à reprendre la lutte armée», a-t-il mis en garde.

Le chef de la diplomatie sahraouie a rappelé que le respect par les deux parties du cessez-le-feu «est tributaire du référendum dont l'organisation a été confiée à la composante civile de la Minurso» en vertu de l'accord conclu entre les deux parties, sahraouie et marocaine, sous l'égide des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1991.

La partie sahraouie a lancé un «appel urgent» au Conseil de sécurité pour assumer ses responsabilités en tant que premier



Ph : DR

responsable de la Minurso et garant de la mission dont elle a été investie, à savoir l'organisation du référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

«Le peuple sahraoui refuse que la Minurso se reconvertisse en protecteur de l'occupant marocain ou qu'elle soit limitée au seul maintien du cessez-le-feu au mépris des accords conclus entre

les deux parties et des décisions de la légalité internationale», a-t-il conclu. La Mission permanente du Maroc à l'ONU a remis jeudi dernier au Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et à l'UA, une liste de 84 membres internationaux des effectifs civils de la Minurso qui doivent quitter le Maroc sous trois jours. **M. T.**

Tunis

Messahel prend part à la 8^e réunion des pays voisins de la Libye

Le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, prendra part aux travaux de la 8^e réunion des pays voisins de la Libye prévue aujourd'hui à Tunis, indique dimanche un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Outre la Libye et la Tunisie pays hôte, prendront part, également, à cette réunion, les ministres des Affaires étrangères de l'Egypte, du Tchad, du Niger et du Soudan.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil Al Arabi, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, les représentants de l'Union africaine et de l'Union européenne seront présents à cette session, précise la même source. Cette 8^e réunion, qui intervient après la précédente session d'Alger tenue le 1^{er} décembre 2015, aura à se pencher sur «les derniers développements en Libye et les efforts que déploient les pays voisins pour

soutenir le processus politique conduit par les Nations unies dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique libyen signé le 17 décembre 2015 et de l'établissement du gouvernement d'union nationale à Tripoli», conclut le communiqué. A cette occasion, M. Messahel s'entretiendra avec le ministre tunisien des Affaires étrangères, Khemaïs Jihnaoui, et rencontrera aussi les ministres des Affaires étrangères d'Egypte, du Tchad et M. Kobler, ajoute-t-on. **Sali B.**

Libye

La Constitution sera soumise au peuple libyen «à travers un référendum»

L'envoyé de l'ONU et chef de la Mission d'appui en Libye (Manul), Martin Kobler, a affirmé que la nouvelle Constitution libyenne sera soumise au peuple libyen «à travers un référendum», après son approbation par tous les membres de l'Autorité constituante.

M. Kobler s'exprimait samedi dans la ville Salalah (Sultanat d'Oman) où l'Autorité chargée de rédiger le projet de la Constitution en Libye tient sa première session sous les auspices de la Manul, à l'invitation du Sultanat.

Au cours d'une conférence de presse, M. Kobler a déclaré que «ce qui a été convenu sera soumis au peuple libyen à travers un référendum».

L'émissaire onusien a salué le rôle du Sultanat d'Oman et l'accueil chaleureux réservé aux membres de l'Autorité constituante

chargée de rédiger une Constitution. Par ailleurs, M. Kobler a écrit, dans un post sur son compte twitter, que «tout le monde doit garder à l'esprit qu'il est en train d'élaborer pour l'avenir de la Libye et pour les générations futures», ajoutant que «la Constitution est l'avenir de la Libye et tous doivent travailler à son parachèvement».

Les membres de l'Autorité chargée de la rédaction du projet de la Constitution ont discuté des questions litigieuses relatives au chapitre de la gouvernance locale, telles que les normes de fonctionnement des unités locales et le contrôle sur l'action des unités locales, en présence d'experts dans le domaine, ont rapporté, par ailleurs, des médias libyens.

Les séances consultatives ont commencé jeudi dans le cadre de l'appui aux efforts avec la

communauté internationale pour ramener la paix en Libye, a indiqué une source auprès des participants, soulignant que «les choses se déroulent bien».

La première réunion consultative de certains membres de l'Autorité constituante, au nombre de 32, a eu lieu vendredi matin, et la discussion a porté sur les droits des femmes dans le projet du Comité de travail, représenté par les principaux axes, qui est d'octroyer la nationalité libyenne aux enfants des femmes libyennes mariées à des non-Libyens, la création du Conseil suprême pour les femmes et l'attribution d'un quota aux femmes afin d'assurer leur représentation dans les conseils élus.

En octobre dernier, le Comité de travail de l'Autorité chargée de la rédaction de la Constitution libyenne a annoncé que la mou-

ture finale du projet de Constitution a été publiée sur son site internet, assurant que le projet était le résultat de plusieurs réunions organisées entre les membres de l'Autorité avec les institutions de la société civile.

Mais depuis lors, des blocages sont apparus entre les membres de cette instance, retardant la finalisation du projet de la future Constitution libyenne.

En dépit du chaos sécuritaire en Libye, l'Autorité constituante a poursuivi la rédaction du projet de la Constitution dont la mouture finale porte sur l'établissement d'un régime parlementaire sur la base du principe du pluralisme politique et de l'alternance pacifique au pouvoir.

La Constitution doit être approuvée par référendum populaire, rappelle-t-on. **S. B.**

Londres exprime son soutien au gouvernement d'unité nationale

LE ROYAUME-UNI a exprimé son soutien au gouvernement libyen d'unité nationale soumis à l'adoption du Parlement, estimant qu'il était temps pour que le nouvel exécutif prenne le contrôle des institutions de son pays, à même d'instaurer la paix, a indiqué dimanche le ministère britannique des Affaires étrangères dans un communiqué. Le ministre des Affaires étrangères, Philip Hammond, a déclaré que le gouvernement d'unité nationale était «le seul gouvernement légitime en Libye, approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU» et qu'il avait, de ce fait, «besoin de commencer à travailler à Tripoli dès que la situation sécuritaire le permet».

M. Hammond s'exprimait suite à une discussion tenue samedi avec le responsable du Conseil présidentiel libyen, Faiz Esseradj. Selon Londres, le gouvernement libyen d'unité «doit prendre le contrôle des forces de sécurité et les institutions financières pour offrir la paix et la stabilité que le peuple libyen mérite».

«La Libye est confrontée à une série de défis difficiles, notamment la lutte contre le groupe autoproclamé Etat islamique (DAECH)», les trafiquants d'êtres humains et la restauration des services publics vitaux. «Le Royaume-Uni et la communauté internationale sont prêts à aider le gouvernement d'unité», souligne encore le communiqué. Le gouvernement libyen reconnu par la communauté internationale a mis en garde vendredi contre «le fait d'imposer le gouvernement d'unité», expliquant qu'une telle initiative augmenterait les divisions dans le pays. «Le gouvernement libyen met en garde la communauté internationale contre les initiatives prises par certaines parties internationales pour imposer ce gouvernement, sans respecter l'accord politique», avait-il averti dans un communiqué.

Faiz Esseradj, le Premier ministre du gouvernement d'unité et chef du Conseil présidentiel, a annoncé jeudi sur une chaîne de télévision libyenne que son gouvernement sera dans la capitale Tripoli dans quelques jours. La Libye fait face à une division politique avec deux pouvoirs politiques rivaux, l'un à l'ouest et l'autre à l'est, qui se disputent la légitimité. **Ali O.**

Transfèrement de Salah Abdeslam

La bataille judiciaire a commencé

■ L'avocat belge de Salah Abdeslam, seul survivant du commando auteur des attentats jihadistes du 13 novembre à Paris, a commencé sa bataille judiciaire contre les autorités françaises, qui réclament le transfèrement de son client en France.

Par Ali O.

Le procureur de Paris François Molins, en visite à Bruxelles pour faire un point sur l'enquête, devait donner hier après-midi une conférence de presse avec son homologue du parquet fédéral belge, ont annoncé les services de ce dernier. «MM. les procureurs Frédéric van Leeuw et François Molins répondront aux questions de la presse ce 21 mars 2016 à 15h00 (14h00 GMT) au parquet fédéral» à Bruxelles, a annoncé le parquet fédéral belge dans un communiqué.

Le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, a révélé dimanche qu'après les tueries à Paris (130 morts, des centaines de blessés), le jeune jihadiste de 26 ans «était prêt à refaire quelque chose à Bruxelles»: «Nous avons trouvé beaucoup d'armes, des armes lourdes au cours des premières investigations, et nous avons trouvé un nouveau réseau autour de lui à Bruxelles».

Arrêté vendredi à Bruxelles après quatre mois de cavale, Salah Abdeslam a été inculpé de «participation à des assassinats terroristes» et de «participation aux activités d'un groupe terroriste» par la justice belge. Le Français d'origine marocaine est désormais incarcéré dans la prison de haute sécurité de Bruges



(nord-ouest). Dimanche, son avocat Sven Mary s'est livré à de nouvelles escarmouches contre la justice française, qui veut récupérer ce suspect-clé.

Ce ténor du barreau bruxellois a annoncé son intention de porter plainte contre le procureur de Paris François Molins, pour violation du secret de l'instruction.

Selon le procureur Molins, Abdeslam a affirmé aux enquêteurs belges durant ses pre-

mières auditions qu'il «voulait se faire exploser au stade de France» à Paris le soir des attentats, mais qu'il avait finalement fait «machine arrière».

«La lecture d'une partie de l'audition de M. Abdeslam en conférence de presse constitue une violation», s'est indigné Sven Mary dans le quotidien belge Le Soir. «Nous ne sommes pas tenus par ce qui se passe en France. Par contre, eux sont tenus par le secret de l'instruction en Belgique», a ajouté l'avocat à la télévision RTBF.

Cette plainte a toutefois peu de chances d'aboutir, les codes de procédure pénale français et belge offrant des dérogations au secret de l'instruction.

La prochaine étape de la procédure conduira mercredi Salah Abdeslam devant la Chambre du

conseil, une juridiction d'instruction belge, qui statuera sur son maintien en détention. «Le mandat d'arrêt belge sera prolongé (mercredi) et l'enquête continuera», avait précisé Sven Mary samedi, estimant qu'«il y a d'abord un dossier en Belgique (...) où il doit s'expliquer, et la remise à la France pourra être suspendue en attendant le développement de l'enquête en Belgique».

Pour son avocat, Salah Abdeslam «vaut de l'or. Il collabore, il communique (...) Il serait intéressant de laisser maintenant le temps au temps, pour que je puisse en parler avec lui, pour que les enquêteurs puissent parler avec lui».

La France réclame son transfèrement à Paris dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen,

une procédure qui doit déboucher sur une décision définitive dans un délai de 60 jours à compter de son arrestation, ou 90 jours s'il devait exercer un recours.

François Molins fera le point de l'enquête hier à Bruxelles, «dans le cadre d'une rencontre prévue de longue date» avec le parquet fédéral belge, a-t-on appris de source proche de l'enquête. Salah Abdeslam apparaît «comme ayant eu un rôle central dans la constitution des commandos du 13 novembre», en participant à l'arrivée de certains jihadistes en Europe, et «dans la préparation logistique des attentats», avait souligné le procureur français samedi.

Il a notamment acheté le matériel nécessaire à la confection des ceintures explosives, et loué un appartement en banlieue parisienne et le véhicule utilisé par le commando ayant tué 90 personnes dans la salle de concerts du Bataclan, avait-il détaillé.

Salah Abdeslam a été capturé vendredi dans la commune bruxelloise de Molenbeek, où il a grandi. Il n'était pas armé.

Selon des sources proches de l'enquête, les policiers qui surveillaient les lieux ont eu la certitude qu'il s'y était réfugié avec des complices quand une femme qui vivait là a commandé inhabituellement cinq pizzas. Au poste-frontière de Neuville-en-Ferrain (nord de la France), les véhicules qui veulent passer de France en Belgique étaient soumis à des contrôles dimanche. Mais douaniers et policiers ont néanmoins précisé à un journaliste de l'AFP qu'il s'agissait de contrôles habituels depuis l'état d'urgence décrété en novembre.

A. O.



Points chauds

Participation

Par Fouzia Mahmoudi

Si Jean-Christophe Lagarde avait il y a quelques semaines déjà exprimé son désaccord avec l'organisation de l'élection primaire du centre et de la droite qui devait désigner en décembre prochain le candidat qui représentera les deux familles politiques lors de la prochaine présidentielle, aujourd'hui c'est au tour des militants de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) eux-mêmes de partager leur ras-le-bol d'être considérés comme acquis par des responsables de droite trop arrogants. Les adhérents se sont prononcés à 66,56 % contre une participation à la primaire de la droite, en l'absence d'un accord avec le parti Les Républicains (LR), selon les résultats d'une consultation interne annoncés dimanche 20 mars. Les résultats de ce vote électronique, conformes à la consigne de refus du patron de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, ont été annoncés lors d'un congrès du parti réuni à Versailles. La participation à cette consultation s'est élevée à 40,74 %, sur les 23 000 adhérents appelés à voter. Ils sont néanmoins près d'un tiers (29,85 %) à braver la consigne en disant vouloir participer à la primaire, même sans accord avec LR. Sollicité depuis fin janvier, son président, Nicolas Sarkozy, n'a pas entamé de discussions portant sur un «pacte d'alternance», soit une plateforme commune et des investitures aux législatives. Autre question posée aux adhérents de l'UDI : s'ils décidaient de s'engager dans la primaire, souhaitent-ils une candidature unique ou non ? Les résultats ont été très serrés, avec 46,94% pour le oui et 46,83% pour la pluralité possible de candidatures. «Un vote très centriste !» a plaisanté à la tribune Jean-Léonce Dupont, sénateur et président de la Commission nationale de l'arbitrage et de la transparence, chargée de surveiller les opérations de vote. Enfin, ils ont décidé à une très grande majorité (84,87 %) de lancer le top départ des investitures aux législatives dans leur parti. Créée à l'automne 2012 sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, l'UDI fédère plusieurs chapelles centristes, dont le Nouveau Centre (Hervé Morin), le Parti radical (Laurent Hénart), l'Alliance centriste (Jean Arthuis), la Force européenne démocrate (présidée par Hervé Marseille, qui a succédé à Jean-Christophe Lagarde), mais aussi les adhérents directs. Reste à savoir si les chances, assez importantes pour le moment, d'Alain Juppé de remporter la primaire seraient compromises en cas de retrait du centre de la primaire de décembre prochain ou si la popularité grandissante de l'ancien chef du gouvernement de Jacques Chirac à droite suffira à lui faire remporter l'investiture de son parti.

F. M.

Corée du Nord

Pyongyang tire en mer de nouveaux missiles de courte portée

La Corée du Nord a procédé hier à de nouveaux tirs de missiles de courte portée qui ont plongé dans la mer, a annoncé un responsable militaire sud-coréen, dans un contexte de tensions grandissantes sur la péninsule. Un responsable de l'état-major interarmées a précisé que cinq projectiles avaient été tirés à proximité de la ville de Hamhung (est) peu avant 15h20 (06h20 GMT) et s'étaient abattus en mer du Japon, également appelée mer Orientale.

Il a indiqué que des analyses étaient en cours pour déterminer le type de missile tiré. Le climat sur la péninsule n'a eu de cesse de se détériorer depuis le quatrième essai nucléaire nord-coréen début janvier, qui a été suivi le 7 février par un tir de fusée largement considéré comme un test déguisé de missile balistique à longue portée par la Corée du Nord.

Le Conseil de sécurité y a répondu au début du mois par une nouvelle volée de sanctions contre le régime le plus isolé au monde. Les tensions sont encore

montées ces dernières semaines avec le lancement des manœuvres conjointes annuelles de la Corée du Sud et des États-Unis, auxquelles Pyongyang a répliqué par des tirs de missile et des menaces quasi quotidiennes de frappes nucléaires.

La Corée du Nord avait déjà tiré deux missiles de courte portée dans la mer du Japon le 10 mars.

Quelques jours après, Kim Jong-un annonçait que son pays testerait rapidement l'explosion d'une ogive nucléaire et tirerait «plusieurs sortes» de missiles balistiques.

Vendredi, Pyongyang est monté d'un cran en tirant deux missiles balistiques de moyenne portée, un provocation considérée comme beaucoup plus grave puisque ces projectiles peuvent atteindre le Japon.

Le Conseil de sécurité avait «condamné fermement» ces tirs, les qualifiant de «violation flagrante» des résolutions de l'ONU.

Lors d'une réunion hier avec ses conseillers, la présidente sud-coréenne Park Geun-Hye a

parlé de «moments cruciaux» pour la péninsule.

«Même après les sanctions fortes de la communauté internationale, la Corée du Nord poursuit les provocations irresponsables», a-t-elle déploré.

Séoul s'attend du reste à ce que Pyongyang conduise prochainement un cinquième essai nucléaire. Selon le centre de réflexion US-Korea Institute de l'université américaine Johns Hopkins, qui a étudié des images satellites du site de Punggye-ri, où Pyongyang procède à des essais nucléaires, le régime pourrait refaire un test à n'importe quel moment.

Le ministère sud-coréen de l'Unification a indiqué hier qu'il en était arrivé à la même conclusion.

«Nous pensons qu'un cinquième essai nucléaire peut se produire tout de suite. Le gouvernement se tient prêt à toutes les possibilités», a déclaré le porte-parole du ministère, Jeong Joon-Hee.



Cinéma

«J'ai 50 ans» de Djamel Azizi projeté à Alger

■ Le long métrage de fiction «J'ai 50 ans» du réalisateur Djamel Azizi, un téléfilm axé sur le conflit des générations de l'Algérie indépendante à travers le quotidien d'une famille des Aurès, a été présenté pour la première fois au public algérois.

Par Adéla S./APS

Projeté à la salle de la Cinémathèque d'Alger, cette œuvre de 98mn, produite par la Télévision nationale, relate un drame social en confrontant de manière naïve et directe trois générations d'une même famille qui ont voué leurs vies au service de la nation.

Incarné par Taha Lamiri, Ali, moudjahid blessé à la jambe qui a mené plusieurs opérations dans les montagnes des Aurès raconte ses exploits et ses sacrifices à son petit-fils sous le regard réprobateur de son fils, Salah (Kamel Rouini), officier de l'Armée nationale populaire qui a perdu l'usage de ses jambes lors de la lutte antiterroriste dans les années 1990.

Devenu aigri à cause de son handicap, Salah, reproche à son père de l'avoir encouragé à rejoindre l'armée, s'enferme

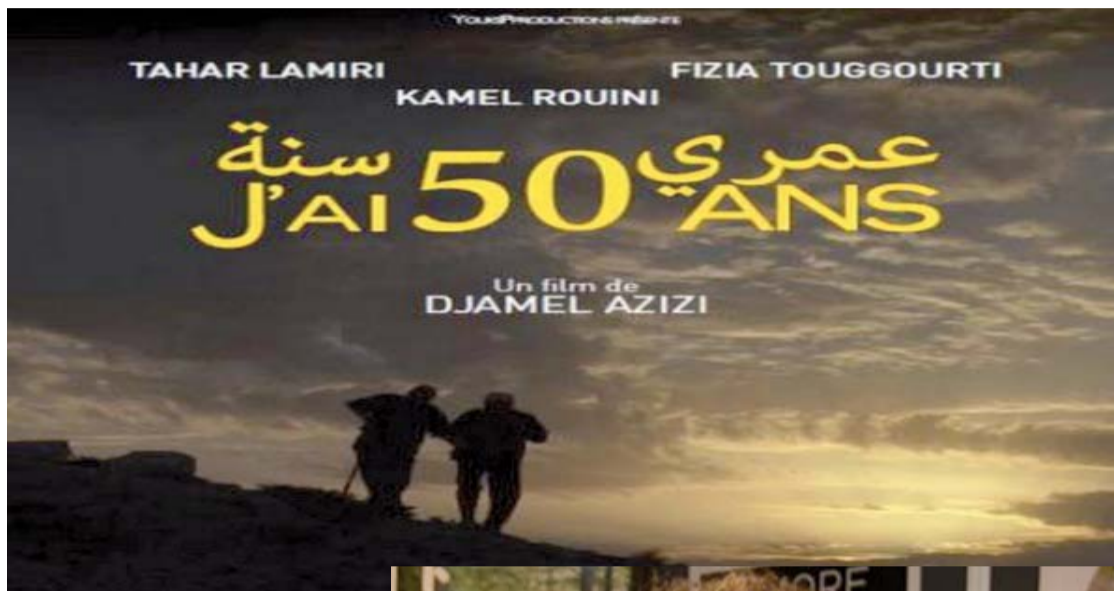
sur lui-même, devient violent et ne conçoit plus la valeur de son sacrifice ni celui de son père.

Le film prend une tournure assez comique le jour où le petit-fils, seul pilier de la famille dans ce climat tendu et violent, est humilié par un notable du village qui les traite de «famille de mendiants invalides».

Ces insultes poussent le grand-père à ressortir son fusil, datant de la guerre de Libération nationale, et le père à revêtir son uniforme de soldat pour laver l'honneur bafoué de la famille malgré leurs blessures.

Le film met également en avant le rôle fédérateur de Faiza (Fizia Touggourt) mère courage, soutenant son mari et son beau-père dans la maladie, même au bord du divorce, pour assurer une bonne éducation à son fils.

Malgré des dialogues jugés «beaucoup trop directs» et parfois même «surfaits» par les



spectateurs, le film se défend tout de même par la présence remarquée à l'écran de Fizia Touggourt et Taha Lamiri ainsi que par la spontanéité des enfants jouant dans cette œuvre. Sorti en 2014, «J'ai 50 ans» a été sélectionné en compétition du 24^e Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (Fespaco) en février 2015 en plus d'avoir été projeté lors du dernier Festival international d'Oran du film arabe en juin 2015.

A. S./APS



Ph. DR

Ouargla

Le festival national de l'antique Issedratène prévu fin mars

La première édition du festival national sur l'antique Issedratène se tiendra à Ouargla du 30 mars au 1^{er} avril prochain, à l'initiative de l'association locale Sedrata.

Le programme de cette manifestation culturelle prévoit notamment des journées d'étude sur des thèmes divers liés aux «Vieux ksour du Sud du pays», «Les caravanes sahariennes, Sedrata comme modèle», «Sedrata dans les écrits étrangers et journaux de découverte» et «Le mouvement scientifique dans l'antique Sedrata».

«Vision prospective sur la ville d'Issedratène et sa valorisation archéologique», «Le tourisme de découverte et la pré-

servation du patrimoine» et «Le rôle du tourisme de découverte dans l'encouragement du tourisme local» sont d'autres thèmes soumis à débat lors de ces journées d'étude.

Initiée en coordination avec les Scouts musulmans algériens (SMA) de Ouargla et des instances et associations locales actives dans le domaine, cette manifestation donnera lieu également à l'organisation de visites au site de l'antique ville de Sedrata et au ksar de Ouargla pour découvrir certains aspects architecturaux caractérisant ce patrimoine matériel séculaire.

Érigée en 909 à quelque 14 km à l'ouest de la ville de Ouargla, l'antique Sedrata,

détruite en 1 274 par Yahia Benghania le mallorçais, est depuis ensevelie, dans sa majeure partie, sous les sables.

Les opérations de fouille et d'exploration archéologiques, menées notamment entre 1951 et 1952, ont pu mettre au jour certains vestiges de cette ancienne civilisation, ayant résisté aux aléas du temps et de la nature.

Placée sous le signe de «Nos sites civilisationnels, une longue histoire et un symbole touristique», cette manifestation prévoit des défilés de groupes SMA et de troupes folkloriques, une exposition riche en affiches et photographies sur les activités des Scouts lors de différents événements. **Racim C.**

Pour sortir le 4^e art des salles fermées

Kateb Yacine s'est inspiré de l'ancienne forme théâtrale grecque

Les participants au forum international sur la vie et l'œuvre de Kateb Yacine ont affirmé dimanche que cet auteur s'est inspiré de l'ancienne forme théâtrale grecque pour sortir le 4^e art des salles fermées et le porter aux plus larges classes populaires.

Patrick Strasser, de l'université de Vienne (Autriche) a précisé que Kateb a utilisé «la technique de la choralité» répandue, comme une base de travail dans l'ancien théâtre pour «toucher les diverses classes sociales et refléter leurs préoccupations et leurs malheurs».

Définissant la choralité dans le théâtre comme «le recours aux chants, aux danses et à l'exécution de mouvements synchronisés par plusieurs personnes sur les planches», l'intervenant a détaillé que cette pratique était visible, pour la première fois dans la

pièce «Le cadavre encerclé» jouée en français pour la première fois en 1958 à Bruxelles (Belgique).

L'universitaire a ajouté que la choralité dans les pièces de Kateb a été encore illustrée à travers les œuvres théâtrales «Nuage de fumée», «La femme sauvage» et «La poudre de l'intelligence».

M. Strasser a également mis en exergue les efforts de Kateb Yacine pour «transporter» le théâtre dans les espaces ouverts, les stades et les rues à la manière, a-t-il appuyé «des anciens festivals».

De son côté, Saâd Berghal de l'université du Monastir (Tunisie), a axé son intervention sur les tentatives de l'auteur de «Nedjma» pour «réconcilier intelligentsia et populisme», estimant que le rapprochement vers les classes ouvrières a conduit à terme le dra-

maturge à abandonner «son butin de guerre» qui est la langue française pour écrire ses pièces en arabe dialectal.

Organisé par l'association de la promotion du tourisme et de l'animation culturelle de Guelma, le forum sur le théâtre et théâtralité dans l'œuvre de Kateb Yacine (1929/1989) et dont les travaux devront se poursuivre jusqu'à lundi, au théâtre régional de Guelma (TRG) Mahmoud Triki a vu la participation de plusieurs universitaires nationaux et d'autres venus de France, d'Autriche, de Tunisie et du Maroc.

Pour rappel, les noms des lauréats du Prix littéraire international Kateb Yacine dans les catégories poésie et roman seront annoncés lundi lors de la cérémonie de clôture du forum.

Mahi T.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Aïcha Haddad

Jusqu'au 24 mars :

Exposition collective de peintre féminine

Galerie Baya

Jusqu'au 2 avril :

Exposition collective sous le thème «Emotions, expressions au féminin »

Cinémathèque algérienne

Jusqu'au 31 mars :

Promotion du cinéma national : projection du long-métrage de fiction « Le Puits » de Lotfi Bouchouchi (Algérie, 2015)

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Jusqu'au 26 mars :

Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

Maison de la culture Malek-Haddad (Constantine)

Jusqu'au 30 mars :

Exposition en son et images «Constantine, berceau du soufisme musulman et des chants mystiques».

Coup-franc direct

Kerbadj ou le clone de Hannachi

Par Mahfoud M.

On pensait que l'ex-président du CRB et actuel patron de la LFP, Mahfoud Kerbadj, plus responsable que certains dirigeants de clubs qui affirmaient une chose et faisaient son contraire. On pensait vraiment que Kerbadj était sincère quand il déclarait qu'il ne pensait plus continuer à la tête de la Ligue car il ressentait une très grosse pression qu'il ne pouvait plus supporter surtout qu'il craignait pour son intégrité et sa personnalité qui ne lui permet de vivre certaines situations très pénibles. Mais, on se rend compte que Kerbadj est, en fait, le clone de Hannachi puisqu'il a annoncé à plusieurs reprises son départ avant de revenir sur sa décision et déclarer qu'il se portera candidat à sa propre succession. Kerbadj a pris tout le monde à contre-pied et s'est avéré un très grand dribbleur, sachant qu'un bon nombre de candidats étaient suspendus à sa décision et avaient conditionné le dépôt de leur candidature à son retrait définitif des affaires de la Ligue. Avec cette candidature, peut-on s'attendre à ce que les autres acteurs se bousculent au portillon pour espérer le concurrencer ? Le doute reste entier, sachant que bon nombre savent comment fonctionnent les membres de l'AG de la famille du football national et il leur sera difficile de croire à une victoire.

M. M.

JO-2016 (préparation) Corée du Sud-Algérie Ferhani pense se mesurer au haut niveau

LE DÉFENSEUR international olympique de la JS Kabylie (Ligue 1 algérienne de football) Houari Ferhani, a qualifié d'«importants» les deux matchs amicaux prévus face à la Corée du Sud, les 25 et 28 mars à Séoul, pour «tirer le maximum d'enseignements», en vue des jeux Olympiques JO-2016 à Rio de Janeiro (5-21 août).

«Il s'agit de deux rendez-vous importants qui nous seront bénéfiques pour améliorer notre jeu. Nous allons mettre à profit ces deux matchs pour corriger nos erreurs notamment après la défaite face à la Palestine (1-0) et surtout tirer le maximum d'enseignements en vue du tournoi olympique», a indiqué Ferhani.

La sélection nationale des moins de 23 ans (U-23) s'est envolé dimanche pour Séoul où elle doit rencontrer son homologue sud-coréenne le vendredi 25 mars au stade Ichon à partir de 20h00 locales (12h00 algériennes) alors que le second test est prévu le lundi 28 mars au stade de Goyang, dans la banlieue nord de Séoul, à 19h00 locales (11h00 algériennes).

En vue de ces deux rendez-vous, le sélectionneur de l'équipe nationale, le Suisse Pierre-André Schürmann a retenu 24 joueurs, dont six seniors : Hocine Benayada (USM Alger), Hicham Nekkache (CR Belouizdad), Amir Sayoud (DRB

Tadjenanet), Belkheiter Mokhtar (MCE Eulma), Lyes Seddiki (NA Hussein Dey) et Mohamed Amine Abid (MC Alger).

«Celui qui est capable de donner le plus à cette équipe est le bienvenu. Ces joueurs vont certainement apporter leur contribution.

J'espère que la sélection va pouvoir bénéficier de l'apport des joueurs professionnels aux JO-2016», a ajouté l'ancien latéral gauche du RC Arbaâ. Evoquant l'adversaire sud-coréen, Ferhani n'a pas tari d'éloges sur cette équipe asiatique, estimant qu'il s'agissait d'une sélection de «gros calibre». «La Corée du Sud est une très bonne équipe, en témoigne son statut de vice-champion d'Asie.

Les Sud-Coréens sont également qualifiés aux JO-2016, ce sera donc une occasion pour nous de se mesurer avec le haut niveau», a-t-il conclu.

L'Algérie avait composé son billet pour les JO-2016 en décembre dernier, en disputant la finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2015 organisée au Sénégal (défaite face au Nigeria 2-1).

Les coéquipiers de Zineddine Ferhat (USM Alger) seront fixés sur leurs adversaires aux JO-2016 le 14 avril prochain, à l'occasion du tirage au sort prévu au stade Maracana de Rio.

GTAC-2016/Tour international d'Annaba (2^e étape)

L'italien Wackerman gagne et endosse le maillot jaune

LE COUREUR italien Luca Wackerman, de la formation émiratie Nasr-Dubai, a remporté dimanche la deuxième étape du Tour international cycliste d'Annaba, septième épreuve du GTAC-2016, endossant les maillots jaune de leader et rouge du meilleur sprinteur.

A l'issue d'une étape courue entre Annaba-Guelma-Annaba sur une distance de 140 km, Wackerman a réalisé un temps de 3h22:53, devant l'Algérien Nassim Saïdi (3h22:53) et son coéquipier à Al Nasr, l'Espagnol Rubio Jesus (3h23:00).

Auteur de quatre victoires d'étapes, Wackerman a pris les maillots jaune de leader et rouge du meilleur sprinteur. L'Algérien Hamza Yacine de la sélection Ouest a gardé le maillot à pois du meilleur grimpeur, alors que le maillot blanc du meilleur espoir est revenu à son coéquipier d'équipe, Abderrahmane Mansouri. Dès le coup d'envoi de cette étape, les Algériens Hamza Mahdi de la sélection Est et Hadj Bouzid du Club Sovac ont déclenché la première échappée, arrivant à passer en tête les localités d'Ain Ben Beida, Boudaroua et Oued Fragah dans la wilaya de Guelma. Après 47 kilomètres de longue échappée, ce duo de tête s'est fait reprendre à l'entrée de Boucheouf par le Rwandais Karegeya Jeremie et l'Algérien Hamza Mohamed du Club Sovac. Au sommet du col d'El-Fedjouj, une montée de deuxième catégorie, les Erythréens Mehari et Tesfom, accompagnés du Marocain Essaid Abelouache d'Al Nasr, ont pris la tête de la course, avant d'être repris par le peloton à la sortie d'Ain El Berda. Dans les 20 derniers kilomètres de l'étape, huit coureurs dont quatre Algériens et quatre de l'équipe d'Al Nasr, se sont lancés dans une dernière échappée. A trois kilomètres de l'arrivée, Saïdi Nassim et Luca Wackerman ont déclenché une ultime accélération, mais l'Italien a eu le dernier mot au sprint final.

Equipe nationale Les choses sérieuses débutent pour la sélection

■ La sélection nationale de football a débuté hier sa préparation au centre des équipes nationales à Sidi Moussa en prévision de la double confrontation face à l'Ethiopie pour le compte des éliminatoires de la CAN 2017.

Par Mahfoud M.

Le coach des Verts, Christian Gourcuff, a fait appel à 23 joueurs pour ce stage avec de nouveaux noms qui y figurent et notamment l'attaquant de Lille, Benzia, et celui de Malins en Belgique, Hani. Ce dernier a été appelé à la rescousse pour pallier au forfait du buteur des Verts et de la formation croate du Dynamo Zagreb, Larbi Hilal Soudani. Le défenseur de la formation de Qatar, Halliche a lui aussi été convoqué pour remplacer au pied levé Bentaleb également blessé. Le technicien français n'a pas pu donc bénéficier de tous les joueurs pour ces deux matchs très importants pour lui. On croit savoir que même Mendi, le défenseur du club français de Reims pourrait aussi être absent lors de ce stage étant donné qu'il souffre d'une blessure. Cette avalanche de blessures ne découragera pourtant pas le coach national qui a trouvé des palliatifs, surtout que tous les autres joueurs sont prêts pour ce rendez-vous très important pour la sélection nationale qui doit se préparer comme il se doit pour cette rencontre qui devrait permettre aux Verts de prendre option pour la qualification à la phase finale de la CAN qui se dérouler au Gabon. Il faut

Les Verts préparent l'Ethiopie



PH. > D. R.

savoir que le staff technique a prévu cinq séances d'entraînement pour préparer ce match qui se déroulera ce vendredi soir au stade Tchaker de Blida. Gourcuff devrait tenir un bi-quotidien pour aujourd'hui et qui lui permettra de connaître la forme de tous les joueurs qui devraient se donner

à fond pour être prêts pour cette confrontation. En outre, on apprend que le coach national, Gourcuff ne devrait pas tenir de conférence de presse et ce pour éviter d'aborder la question de son départ des Verts qui a été évoqué ces derniers jours.

M. M.

Présidence de la LFP Kerbadj annonce sa candidature pour un nouveau mandat

Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Mahfoud Kerbadj, a annoncé dimanche sa candidature pour un nouveau mandat à la tête de l'instance, après avoir envisagé de se retirer. «Suite à l'insistance des présidents des clubs des Ligues 1 et 2, et ceux des ligues régionales, en plus du soutien porté à ma personne par le président de la Fédération algérienne

(FAF) Mohamed Raouraoua, j'ai décidé de briguer un nouveau mandat à la LFP», a affirmé à l'APS Kerbadj. Kerbadj, élu à la présidence de la LFP en juillet 2011, avait démissionné de son poste lors de l'assemblée générale ordinaire en mars 2015, avant qu'il ne revienne à de meilleurs sentiments «sur insistance» des membres de l'assemblée générale. Il avait annoncé également en décembre 2015 sa décision de se retirer de la LFP à la fin de son mandat qui expire l'été prochain. «Je ne pouvais pas rester insensible aux nombreuses voix qui réclamaient

mon maintien à la tête de la LFP», a ajouté Kerbadj. Outre Kerbadj, deux autres candidats visent la présidence de l'instance dirigeante de la compétition professionnelle, à savoir le président du club sportif amateur (CSA) du NA Hussein Dey Mourad Lahlou et celui de l'USM Alger Said Allik. Lors de la dernière assemblée générale ordinaire (AGO) de la LFP, il a été procédé à l'installation de la commission de candidatures qui va recevoir les dossiers à partir de septembre prochain, alors que les élections auront lieu en janvier ou février 2017.

Ligue des champions (16^e-retour)

L'ES Sétif et le MOB passent

L'ES SÉTIF s'est qualifiée pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football après sa victoire devant l'Etoile du Congo (4-2), mi-temps (2-2) en match retour des 1/16^e de finale disputé dimanche soir à Sétif. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Dagoulou (3, 49, 65) et Amokrane (30) pour l'ESS et Matondo (32) et Assami (33) pour l'Etoile du Congo. Lors du match aller disputé dimanche dernier à Beazzaville, les deux équipes s'étaient séparées sur un score de parité (1-1). Le MO Béjaïa a réussi, lui aussi à se qualifier en créant un authentique exploit en battant le Club Africain de Tunis (2-0), mi-temps (0-0) en match retour des 1/16^e de finale de la Ligue des champions d'Afrique de football. Les buts du MOB ont été inscrits par N'Doy (59 s.p) et Morgan (64). Lors du match aller disputé samedi dernier à Tunis, le MO Béjaïa s'était incliné sur le score de (1-0).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Durant les deux premiers mois 2016

Creusement du déficit commercial de l'Algérie

LE DÉFICIT commercial de l'Algérie s'est fortement creusé à 3,326 milliards de dollars (md usd) durant les deux premiers mois de l'année 2016, contre un déficit 1,273 md usd durant la même période en 2015, soit une hausse du déficit de 161,27% sur un an, a appris hier l'APS auprès des Douanes algériennes.

Ce déficit était de 1,4 md usd en février dernier et de 1,9 mds usd en janvier.

Les exportations ont nettement baissé à 4,19 mds usd durant les deux premiers mois de 2016 contre 6,93 mds usd durant la même période de 2015, en recul de 39,56%, selon les données provisoires du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Les importations se sont également réduites à 7,51 mds usd contre 8,2 mds usd une année auparavant, en baisse de 8,41%, précise la même source.

Le taux de couverture des importations par les exportations a été de 56% durant les deux premiers mois 2016 contre 84% durant les deux premiers mois 2015, en baisse de 28 points.

Les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger avec une part de 94,16% du volume global des exportations, soit 3,94 mds usd durant janvier-février 2016 contre 6,46 mds usd en janvier-février 2015, soit une baisse de 38,9%, du fait notamment de la chute des cours mondiaux de pétrole.

Même les exportations hors hydrocarbures, qui ont représenté seulement 5,84% du montant global des exportations, ont diminué à 245 millions usd, en baisse de 48,53% par rapport aux deux premiers mois de 2015.

Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits (187 millions usd contre 402 millions usd), des biens alimentaires (42 millions usd contre 53 millions usd), des produits bruts (8 millions usd contre 18 millions usd), des biens d'équipement industriels (5 millions usd contre 1 million usd) et des biens de consommation non alimentaires (3 millions usd contre 2 millions usd).

Pour ce qui est des importations, la baisse est générale à l'exception du groupe «produits bruts» avec 3,49 millions usd (+6,5).

Sinon, les importations des produits alimentaires ont reculé à 1,24 md sud (-24,11%), les biens d'équipements industriels à 2,9 mds usd (-8%), les biens d'équipements agricoles à 78

millions usd (-9,3%), les demi-produits à 1,84 md sud (-0,11%), les biens de consommation non alimentaires à 1,27 md usd (-2,3%) et les produits énergétiques à 210 millions usd (-17,97%).

L'Italie premier client, la Chine premier fournisseur

Des importations de 4,31 mds usd ont été payées par cash (57,36% des importations globales des deux premiers mois 2016), soit un recul de 8,22% des règlements par cash par rapport à janvier-février 2015.

Les lignes de crédit ont, par ailleurs, financé les importations à hauteur de 38% pour un montant de 2,85 mds usd, alors que le reste des importations a été réalisé par le recours à d'autres moyens de paiement.

Les cinq premiers clients de l'Algérie, en janvier-février 2016, ont été l'Italie avec 1,12 md usd (26,91% des exportations globales algériennes durant cette période) la France avec 691 millions usd (16,49%) l'Espagne avec 576 millions usd (13,74%), le Canada avec 282 millions usd (6,73%) et la Belgique avec 216 millions usd (5,15%).

Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 1,42 md usd (18,86% des importations globales algériennes en janvier-février), suivie de la France avec 867 millions usd (11,53%), l'Italie avec 705 millions usd (9,38%), l'Espagne avec 505 millions usd (6,72%) et l'Allemagne avec 434 millions usd (5,77%).

Omar D.

Journées andalouses des jeunes à Blida

A la découverte de nouveaux talents

LES JOURNÉES nationales andalouses des jeunes, abritées par la wilaya de Blida, constituent une opportunité idoine pour découvrir de nouveaux talents prometteurs dans ce genre musical classique nécessitant de grandes capacités pour la maîtrise de ses sonorités et gammes musicales particulières.

Les jeunes participants à ces journées, dont le coup d'envoi a été donné dimanche soir à la salle des conférences du groupe «Sim» à Blida, ont rivalisé d'ingéniosité dans l'interprétation de chants andalous, fort appréciés par le public présent.

Parés de leurs plus beaux

Visite historique de Barack Obama à Cuba



Opération de l'ANP à El Oued

Six terroristes abattus

■ Cette opération a permis de récupérer cinq pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, trois fusils mitrailleurs (FMPK), un pistolet automatique, deux véhicules tout-terrain et un important lot de munitions de différents calibres.

Par Ahmed F.

Six terroristes ont été abattus hier à El Oued par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte anti-terroriste et grâce à la permanente vigilance, un détachement de l'ANP a abattu, ce matin du 21 mars 2016, six terroristes à El Oued/4^e RM», a précisé la même source.

«Cette opération de qualité, qui est toujours en cours, a permis de récupérer cinq pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, trois fusils mitrailleurs (FMPK), un pistolet automatique, deux véhicules tout-terrain et un important lot de munitions de différents calibres», a ajouté le MDN.

Un terroriste se rend à Bordj Badji Mokhtar

Un terroriste s'est rendu dimanche aux forces de l'Armée nationale populaire (ANP), à Bordj Badji Mokhtar, en possession d'un pistolet mitrailleur et d'un lot de munitions, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans le cadre de la lutte anti-terroriste et grâce aux efforts des forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu, le 20 mars 2016, à Bordj Badji Mokhtar (6^e Région militaire), en possession d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et d'une quantité de munitions», précise le MDN.

D'autre part et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, «deux individus ont été arrêtés et un fusil de chasse

de confection artisanale et une quantité de munitions ont été saisis à Laghouat et Biskra (4^e Région militaire)», ajoute-t-on.

A Bordj Badji Mokhtar, 21 camions, un véhicule tout-terrain, 318 tonnes de denrées alimentaires et deux détecteurs de métaux ont été saisis, alors que 41 immigrants clandestins ont été arrêtés à Ghardaïa, Tamanrasset et Tlemcen, rapporte également la même source.

A. F./APS

Sétif Le projet du nouveau stade n'est pas annulé «mais gelé»

LE MINISTRE de la Jeunesse et des sports, El-Hadi Ould Ali, a indiqué dimanche soir à l'issue de la rencontre entre l'ES Sétif et l'Etoile du Congo disputée au stade du 8-Mai 1945 que le projet du nouveau stade de Sétif n'était pas annulé mais gelé à l'instar d'autres projets.

Le projet du nouveau stade de Sétif «n'est pas annulé définitivement mais gelé à l'instar d'autres projets», a précisé le ministre dans une déclaration à la presse au salon d'honneur du stade du 8-Mai 1945, se disant confiant quant à «l'amélioration de la situation économique du pays qui permettra de relancer tous les projets gelés».

Le ministre de la Jeunesse et des Sports était à Sétif en compagnie des autorités locales pour encourager l'ES Sétif qui affrontait l'Etoile du Congo.

Racim C.

Salim O.